

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

2024-013 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x	Dominique DAVID	BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x	Philippe CAILLON	GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence		x	Jean-Pierre BELLEIL	LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x	Patrick BERTIN	BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier		x	Raymond CHARBONNIER	CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comptable public est tenu d'établir et de transmettre pour approbation par l'assemblée le compte de gestion, document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné ;

Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes aux comptes tenus par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 dont les résultats s'établissent comme suit pour le budget principal :**

- Excédent de fonctionnement :	8 108 716,67 €
- Excédent d'investissement :	1 813 520,99 €
- Excédent global :	9 222 237,66 €

- **D'arrêter le compte de gestion 2023 du budget principal comme suit :**

- Section de fonctionnement :	18 811 528,88€ en dépenses et 23 627 286,85€ en recettes	soit un résultat de l'exercice 2023 de 4 815 757,97€ et de clôture de + 8 108 716,67€
- Section d'investissement :	34 087 486,24€ en dépenses et 36 633 402,14€ en recettes	soit un résultat de l'exercice 2023 de 2 545 915,90€ et de clôture de 1 813 520,99€

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 02/04/2024

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**